

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 7 janvier 2013, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Conrad Hubert M. Denis Pilon
 M. Marcel Lafontaine M. Philippe St-Jacques
 Mme Michelle Payette

Est absent : Mme Julie Jolivette

formant quorum sous la présidence du maire, M. Armand Hubert.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2013-RAG-4957

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Denis Pilon, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en y retirant le point 3.4 et avec les ajouts suivants :

6. Varia

- 6.1 Adoption des taux variés de la taxe foncière 2013
- 6.2 Adoption des taux de taxe 2013 pour la compensation pour le service de gestion des boues septiques
- 6.3 Adoption des taux de taxe 2013 pour la compensation pour le service de collecte de matières résiduelles et recyclables
- 6.4 Adoption des taux d'intérêt sur arrérages
- 6.5 Nomination d'un vérificateur pour l'exercice financier 2013
- 6.6 Licenciement de l'inspecteur municipal
- 6.7 Demande de soutien pour Suicide Détour
- 6.8 Demande à Hydro-Québec afin que tout le village de Bois-Franc soit sur le même réseau
- 6.9 Ours blancs
- 6.10 Apprentis pompiers

Adoptée.

2013-RAG-4958

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 17 DÉCEMBRE 2012

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012 avec une petite modification et les procès-verbaux des séances extraordinaires du 17 décembre 2012 tel que présenté.

Adoptée.

2013-RAG-4959

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

La conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 24 324.07 \$ et la liste des comptes payés au montant de 25 623.07 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 31 décembre 2012 au montant de 73 988.93 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 31 décembre 2012

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 58 595.57 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 6 736.26 \$ intérêts inclus.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire en date du 31 décembre 2012.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour décembre 2012 tel que présenté à la date de l'assemblée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Aucun permis émis en décembre 2012.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de contribution pour les bourses de la CSHBO

La directrice générale présente au conseil une demande de contribution pour les bourses de la CSHBO. Le conseil ne désire pas y participer cette année.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Correction au budget

La directrice générale mentionne au conseil qu'une correction a été faite au budget suite à des problèmes avec le système informatique. Les changements sont mineurs et le montant global du budget reste inchangé.

2013-RAG-4960

Règlement d'emprunt #117

Il est proposé par le conseiller Conrad Hubert, appuyé par la conseillère Michelle Payette et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Bois-Franc accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 16 janvier 2013 au montant de 160 400 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 117, au prix de 98.545, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

30 400 \$	2.87 %	16 janvier 2014
31 200 \$	2.87 %	16 janvier 2015
32 000 \$	2.87 %	16 janvier 2016
33 000 \$	2.87 %	16 janvier 2017
33 800 \$	2.87 %	16 janvier 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

Adoptée.

2013-RAG-4961

Suite du règlement d'emprunt #117

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 117, la Municipalité de Bois-Franc souhaite emprunter par billet un montant total de 160 400 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis :

Il est proposé par le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Denis Pilon et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 160 400 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 117 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale;

QUE les billets soient datés du 16 janvier 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	30 400 \$
2015.	31 200 \$
2016.	32 000 \$
2017.	33 000 \$
2018.	33 800 \$

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Octroi du contrat pour la cueillette des matières résiduelles et recyclables

La directrice générale présente au conseil la soumission reçue pour la cueillette. Elle explique au conseil que l'appel d'offres a été effectué sur invitation et comme la seule soumission reçue est supérieure à 100 000 \$, nous devons refaire un nouvel appel d'offres. Le conseil mentionne à la directrice générale de ne pas faire un appel d'offres public, mais plutôt de retirer la location de conteneur, car le coût est beaucoup plus élevé que prévu au budget. Donc, l'appel d'offres sera refait sur invitation aux mêmes fournisseurs que le premier appel d'offres.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Résolution prise par la Ville de Gracefield

La directrice générale présente au conseil une résolution prise par la Ville de Gracefield concernant le changement de nom de la CCIM.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Réponse à notre résolution pour Transport Lemens

La directrice générale présente au conseil une lettre reçue par le Ministère des Transports suite à notre appui à Transport Lemens. La lettre explique qui est adressée à M. Lemens, indique la façon de fonctionner afin d'obtenir de l'aide financière.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Résolutions prises par la MRCVG

La directrice générale présente au conseil trois résolutions prises par la MRCVG.

2013-RAG-4962

ADOPTION DES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE 2013

Le conseiller Denis Pilon, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu que les taux variés de la taxe foncière pour 2013 soient les suivants :

- Taux de base 0.94 \$/100 \$ d'évaluation
- Taux non résidentiel 1.81 \$/100 \$ d'évaluation
- Taux industriel 1.90 \$/100 \$ d'évaluation

Adoptée.

2013-RAG-4963

ADOPTION DES TAUX DE TAXES 2013 POUR LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE GESTION DES BOUES SEPTIQUES

La conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu que les taux de taxes pour la gestion des boues septiques pour 2013 soient :

- 145.25 \$ annuellement pour la vidange d'une fosse septique utilisée à longueur d'année (une vidange aux deux ans) et régie par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8);
- 72.63 \$ annuellement pour la vidange d'une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière (une vidange aux quatre ans) et régie par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8);
- 64.00 \$ annuellement à laquelle s'ajoute le taux de 30.00 \$/m³ de boues septiques vidangés pour tous les autres bâtiments non régis par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8).

Adoptée.

2013-RAG-4964

ADOPTION DES TAUX DE TAXES 2013 POUR LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu que les taux de

taxes pour la gestion des matières résiduelles et recyclables pour 2013 soient :

- 245.87 \$ par unité de logement utilisé à des fins d'habitation, un unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir;
- 368.81 \$ pour les établissements utilisés à des fins commerciales ou à des fins professionnelles avec un volume de matières résiduelles équivalent à celui d'un unité de logement tel que décrit ci-haut;
- 122.94 \$ pour les résidences secondaires (chalets);
- 282.75 \$ auquel s'ajoute la facturation au tonnage pour les gros commerces et industries dont le volume est supérieur à celui d'un unité de logement tel que décrit ci-haut.

Adoptée.

2013-RAG-4965

ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES

La conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu de fixer le taux d'intérêt sur arrérages à 18 % par année (1.5 % par mois) pour l'an 2013 et qu'à partir du 01-01-2013, les intérêts sur arrérages ne seront pas arrêtés lorsqu'il y a une entente de paiement incluant ceux qui ont déjà un arrangement.

Adoptée.

2013-RAG-4966

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu de nommer la firme comptable Janique Éthier, c.a. à titre de vérificateur pour l'exercice financier 2013.

Adoptée.

2013-RAG-4967

LICENCIEMENT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'il y a mésentente avec le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE certaines tâches qui avaient été confiées à l'inspecteur comme la voirie, la gérance des bacs de déchets et recyclages, la vérification des avertisseurs de fumée dans les domiciles privés pour le schéma de couverture de risque en incendie et d'autres tâches, mais que l'inspecteur a décidé de ne plus s'en occuper;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu que

l'inspecteur municipal soit congédié et que pour la période hivernale qui est très calme, un inspecteur vienne seulement sur appel lors de demandes urgentes.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de soutien pour suicide détour

La directrice présente au conseil une demande de soutien financier pour suicide détour. Le conseil mentionne que c'est une bonne cause, mais dû à un budget très restreint, il ne désire pas y participer cette année.

2013-RAG-4968

DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC AFIN QUE TOUT LE VILLAGE DE BOIS-FRANC SOIT BRANCHÉ SUR LE MÊME RÉSEAU

CONSIDÉRANT QUE les pannes d'électricité sont de plus en plus fréquentes et longues;

CONSIDÉRANT QU'à partir du chemin du Parc Industriel en direction de Maniwaki, lorsqu'il y a une panne, cette partie n'est pratiquement jamais touchée ou très peu alors que la partie nord fonctionne avec Montcerf-Lytton et Grand-Remous et que les pannes peuvent durer beaucoup plus longtemps;

CONSIDÉRANT QUE si la partie nord du village de Bois-Franc était branchée sur le même réseau que la partie sud du village les pannes seraient beaucoup moins nombreuses et longues;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu de faire la demande à Hydro-Québec afin que tout le village de Bois-Franc soit branché sur le même réseau, c'est-à-dire le réseau de la partie sud du village (du ch. Parc Industriel en direction Maniwaki)

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Ours blanc

Le conseiller Marcel Lafontaine mentionne au conseil qu'il y a encore beaucoup de travail à effectuer afin de pouvoir rouvrir les sentiers de motoneige et que le manque de bénévoles se fait toujours sentir. Il demande aux autres conseillers de voir autour d'eux s'il n'y aurait pas des gens qui seraient intéressés à être bénévoles pour les Ours blancs afin de les aider à rétablir les sentiers le plus rapidement possible pour que les touristes puissent venir dans notre région.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Apprentis pompiers

Le maire présente au conseil un article qui mentionne que certaines municipalités sont venues à bout de recruter des pompiers volontaires en sensibilisant les jeunes dès le secondaire. Ils ont intéressé ces jeunes en leur montrant, durant une journée, tous les côtés du métier de pompier et certains ont tellement apprécié qu'ils se sont engagés. Le maire mentionne que ce serait peut-être une bonne façon de recruter dans nos régions où il est très difficile de trouver des pompiers.

2013-RAG-4969

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Denis Pilon, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Armand Hubert, maire

Annie Pelletier, directrice générale